

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 23 janvier 2020

PRESENTS : Catherine POOS-SIMON, Conseillère - Présidente  
Pierre PIRARD, Bourgmestre,  
Christophe THIRY, ~~Marie DESSE~~, Jean-Pol MISSON, Echevins ;  
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;  
TANGHE, DUPLICY, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR Conseillers communaux ;  
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

#### MANDATAIRES

Le Conseil communal prend acte de la démission de madame Marie DESSE de son mandat d'échevine.

Il prend aussi acte de la démission de madame Catherine POOS-SIMON de son mandat de conseillère de l'action sociale.

A l'unanimité, le Conseil communal adopte l'avenant n°1 au pacte de majorité suivant :  
Echevins : 1. monsieur Christophe THIRY, 2. monsieur Jean-Pol MISSON, 3. madame Catherine POOS-SIMON.

L'avenant n° 1 au pacte de majorité précise également que la présidente du conseil communal est Mme Andréa DUPLICY.

Enfin, le Conseil communal désigne à l'unanimité conseillère de l'action sociale madame Elisabeth NICKS-LEBAILLY.

#### FINANCES

Le Conseil communal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires 1/2020 (en €) comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4 907 368,83	2 571 600,26
Dépenses exercice proprement dit	4 812 491,86	3 412 643,84
Boni / Mali exercice proprement dit	94 876,97	-841 043,58
Recettes exercices antérieurs	514 533 ,37	0,00
Dépenses exercices antérieurs	14 490,17	2 000,00
Prélèvements en recettes	0,00	843 043,58
Prélèvements en dépenses	100 000,00	0,00
Recettes globales	5 421 902,20	3 414 643,84
Dépenses globales	4 926 982,03	3 414 643,84
Boni / Mali global	494 920,17	0,00

Il décide également à l'unanimité d'intervenir à concurrence de

- 167 084,68 € dans le budget 2020 de la Zone de Secours du Luxembourg
- de 184 564,78 € dans le budget 2020 de la ZP n°5301 « Centre Ardenne »

### TAXES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter une redevance pour l'utilisation par les impétrants de gaines techniques d'attente. Celle-ci est due par la personne physique ou morale qui introduit la demande de réaliser les travaux de traversée de voiries et est fixée à 150 € par gaine utilisée.

### TRAVAUX

Le Conseil communal adopte à l'unanimité le cahier des charges relatif au marché « Mobilité active à Amberloup – Tillet ». Il choisit la procédure ouverte comme mode de passation de marché. La dépense estimée à 160.278,42 € TVA comprise sera financée par subsides et par un emprunt pour le solde.

### PATRIMOINE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'octroyer un droit d'emphytéose à Ores sur des terrains communaux en vue de la construction de 3 cabines électriques à Lavacherie, Gërimont ainsi qu'à Houmont.

Il est également décidé à l'unanimité la vente d'une parcelle communale à Lavacherie.

### ASSOCIATIONS

Le Conseil communal marque son accord à l'unanimité pour la mise à disposition gratuite d'une salle du café « Le Borsalino » à la Royale Emulation Ardennaise durant les travaux de reconstruction de la Maison rurale.